

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 27  
Votants : 29

Date de l'affichage de la  
convocation :

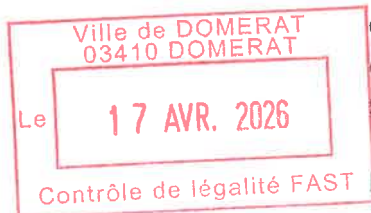
10 avril 2026

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

20 avril 2026

**OBJET** : Désignation d'un  
délégué au syndicat  
intercommunal de la  
résidence autonomie des  
Coupances.

260416-16



L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à 17 heures 30,  
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu  
habituel de ses séances, au nombre de vingt-sept, en session  
ordinaire, sous la présidence de monsieur Marc Malbet, maire, en  
suite de la convocation faite par monsieur le maire de ladite  
commune, le 10 avril 2026.

Présents : Mr MALBET..Mme CHIROL..Mr LEFEBRE..Mme  
JOUANNIN..Mr DUMONTET..Mmes SOUCHE..LESCURE..  
BONNEAU..Mr STAFFETA..Mmes CHAPON..LAFAYE..Mrs  
SOUVIGNÉ..VIEILLARD..GUILLAUMIN..LARDY..Mme AURAT..Mrs  
SOULIER..MAIMON..Mmes CONSTANTY..LACHAUME..  
Mrs BERTHELIER..LE GOUX..DEQUAIRE..Mme DUPUIS..Mr SKOBE..  
Mmes LEROUX..DAIGNEAU.

Secrétaire de séance : Mme LACHAUME.

Ayant donné mandat de procuration : Mr ALADENISE à Mme  
SOUCHE, Mme VAURY à Mme CHAPON.



Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé (ce sont  
abstenus Mmes Souche, Chapon, Bonneau, Dupuis, Leroux,  
Daigneau, Mrs Aladenise, Lardy, Guillaumin, Berthelie r, Le Goux,  
Skobe).

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2026 est approuvé (date  
de publication : 20 avril 2026).



Le conseil municipal doit procéder, conformément aux dispositions  
de l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales,  
à l'élection des délégués qui représenteront la commune au sein du  
Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion de la résidence  
autonomie des Coupances.

Ce vote doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée  
délibérante décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin  
secret (Art L 2121-21 du CGCT).

Les candidats sont les suivants :

Marc Malbet en qualité de délégué titulaire, Magali Souche en  
qualité de déléguée suppléante.

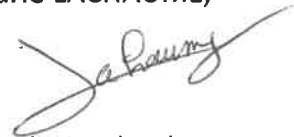
Monsieur le maire invite les membres du conseil municipal à  
procéder au vote.

**Ont été élus**, par 29 voix pour, monsieur Marc Malbet en qualité de délégué titulaire et madame Magali Souche en qualité de déléguée suppléante.

  
Marc MALBET,  
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au  
registre, légalement signée par :

Marie LACHAUME,

  
Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 20 avril 2026